Lettre du comité chrétien de solidarité avec les chômeurs et les précaires

Un temps pour nous

a di Réunis autour de la table du Foyer de *Grenelle** (*Paris*), ils étaient une vingtaine, au chômage, en attente de reclassement ou accompagnants. Chacun avec son histoire singulière, différente ; l'ambiance était heureuse, d'une bienveillance sans complaisance.

> « Le chômage, c'est un malheur dès le premier jour. C'est la honte d'être au chômage ; on est de suite jugé, nousmêmes on est perdus ». Les plus jeunes parlaient un peu autrement. L'un avançait le « droit au chômage ». Comme il y a un « droit au travail ». *Provocateur ? Il expliquait que son* métier ne lui convenait plus, qu'il profitait de ce temps de chômage pour savoir ce qu'il voulait vraiment. « On a d'ailleurs préféré me licencier plutôt que de me demander quelles étaient mes compétences et mes envies ».

> « Tous mes amis qui travaillent ne vont pas bien, dit un autre, ils sont stressés ou en maladie ; il faut réfléchir sur soi, se demander comment vivre en ces temps-ci ». Car peu comprennent qu'on puisse vouloir changer de travail et d'orientation, même passée la cinquantaine. « On est dans des cases, on a fait cela, on doit faire la même chose toute la vie. Ils n'ont pas le temps de discuter et de comprendre nos désirs. »

À la simulation d'un entretien d'embauche, un accompagnant expliquait à une ex-commerciale convoquée le lendemain « qu'elle n'a pas à se vendre, elle doit « rassurer » son futur employeur. Echange d'expériences. Cet atelier, appelé Troc Idées, porte bien son nom.

Sur la question de l'accès à la « formation professionnelle », il y a les grandes entreprises et il y a les petites, il y a les cadres et il y a les ouvriers, il y a les salariés et il y a les chômeurs. C'est binaire comme approche, direz-vous, outrageusement simpliste. Pourtant, les pourcentages sont là, qui disent avec précision ce que nous pressentons dès lors que nous observons ce qui est à notre portée. Que l'on veuille remettre en cause l'actuel fonctionnement, seuls ceux qui ont des intérêts dans le système actuel

trouveront des arguments pour que rien ne bouge. Ce que chacun sait faire.

Le groupe accompagnants-chômeurs du foyer de Grenelle prenait, ce jour-là, le temps de l'écoute

mutuelle, ce qui n'est pas possible, disaient-ils, à Pôle emploi : trop de gens à recevoir, un déficit de formation à l'écoute, et peut-être le sentiment que ce n'est pas leur travail. « Avant, c'était plus simple, on avait un travail, on le perdait parfois ; aujourd'hui, on ne le perd pas parce qu'on ne l'a jamais eu. » Les plus jeunes, parfois trentenaires, affichaient en même temps un attachement beaucoup plus lâche à l'entreprise : on est là aujourd'hui, demain on pourra être ailleurs ou nulle part. L'entreprise ne les coopte pas pour la vie, même en CDI, eux vont faire avec et rechercher ce qui leur convient, même lorsqu'ils auront passé la cin-

Le prix est lourd, les banques ne suivent pas et la frugalité acceptée doit cesser avec l'arrivée

d'un enfant ; à vrai dire, ce qu'on vit comme incertitude, on ne veut pas l'imposer à ses enfants, ce qui signifie aussi que cette manière précaire de vivre, malgré les discours rassurants, n'est pas si facile, qu'elle ne peut être aujourd'hui un vrai projet de vie. « Il v a beaucoup à réfléchir sur ce chantier » disaient-ils tous.

Et dire que des centaines de milliers de postes de travail ne sont pas pourvus, faute de personnel formé et... intéressé. La formation peut donner l'envie

> d'aller sur des chemins inconnus, qu'en tout cas nous n'avions pas imaginés pour nous jusqu'à maintenant. L'accompagnement individuel est donc indispensable, avec ses rendez-vous de grou-

De l'estime

pour chacun

Gérard MARLE

pe, tel celui de Troc'Idées. A plus forte raison pour les nouveaux migrants, si demandeurs, mais qui sont abandonnés aux multiples dangers de l'illégalité; qui n'est pas perdant dans cette affaire?

Derrière la cascade de questions que certaines associations, parmi lesquelles le Secours Catholique, ne manquent de renvoyer aux parlementaires, il y a la promotion de l'estime pour chacun, quel qu'il soit et en même temps la promotion d'une « authentique culture de la rencontre ». Au long de l'histoire les chrétiens l'ont portée, c'est un fait indéniable, heureux de ne pas se retrouver seuls sur ce chemin.

* http://parcoursverslemploi.org/

REPÈRES

Une si légère baisse du nombre des chômeurs catégorie A

3 5 0 5 , 6 3 484,6 3 200,2 2699.9 2356,7 1e trim. 2018 3 435,9 1990,3 Jetrim. 2018 1e trim 2010 le trim.2013 Je trim. 2017 1e trim.2011 1e trim.2012 Jetrim. 2014 Lettin.2015 Lettim. 2016

1e trimestre 2018

Catégorie A 3 435 900

(-0,96% par rapport au trimestre précédent), soit 32 100 en moins.

Catégories B et C

Demandeurs d'emploi ayant une activité réduite

2 185 100 soit **+ 1,55%**

par rapport au trimestre précédent.

Source : DARES—Le Parisien 26 avril 2018

Le nombre des chômeurs n'a reculé en France que 32 100 au 1e trimestre 2018. Les retombées de l'embellie économique sur le marché de l'emploi demeurent faibles. Les raisons avancées sont multiples.

Tout d'abord le nombre des contrats courts ne cesse d'augmenter : +1,55%.

D'autre part, des chômeurs se réinscrivent lorsque les perspectives d'embauche deviennent moins incertaines. Enfin, la baisse des contrats aidés (subventionnés par l'Etat) a pesé sur les chiffres. Il faut attendre la montée en puissance des formations et de la garantie jeunes.

Source : Alternatives économiques mars 2018

63%

des salariés des entreprises de 2 000 salariés et plus sont formés contre 25% dans celles de 10 à 19 salariés.

47,9%

des femmes accèdent à la formation professionnelle contre 53,5% des hommes.

51,2%

c'est le taux de retour à l'emploi des chômeurs 6 mois après une formation dans le cadre du « plan 500 000 formations supplémentaires » pour les chômeurs en 2016.

23,4%

c'est la part des salariés français de 15 à 64 ans qui étaient sous-qualifiés en 2015.

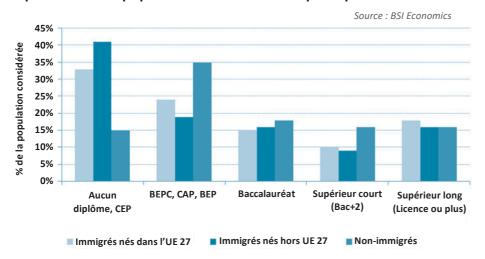
12,6%

étaient surqualifiés.

Au total 35%

des salariés occupaient un poste ne correspondant pas à leur formation.

Répartition de la population entre 30-49 ans par diplôme en France



5,2%

c'est la part des formations réalisées en 2016 par le biais du compte personnel de formation pour les chômeurs.

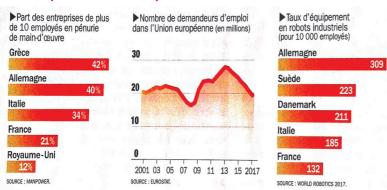
68,6%

des cadres accèdent à la formation professionnelle contre seulement 37,3% des ouvriers.

REPÈRES

Pénurie de main d'œuvre sur le Vieux Continent

L'effet paradoxal de la reprise



Récemment l'Allemagne accueillit plus d'un million de réfugiés en provenance du Moyen-Orient. Et pourtant elle manque de bras. Pour 2017, l'Institut économique IFO a estimé à près d'un demi-million les postes inoccupés dans le pays, soit « un manque à gagner de 30 milliards d'euros, ou 0.9% du PIB ». Un cabinet de recrutement annonce que le nombre de postes vacants atteindrait près de 5 millions en 2030.

Un autre analyste parle de « pénurie historiquement haute » pour d'autres pays européens, surtout au Nord et à l'Est du continent.

Challenges - 24-30 mai 2018

Professeur d'économie à Paris-Dauphine, El Mouhoub Mouhoud est spécialiste de la mondialisation et des migrations internationales.

Propos recueillis par Sylvain Mouillard, Libération, 5 février 2017. Extraits

uand on regarde les flux dans lles pays de l'OCDE, on se rend compte que la France est même en queue de peloton. Chaque année, les titres de séjour délivrés aux étrangers représentent environ 200 000 personnes, soit 0,4% de la population française, contre plus de 0,7% en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le solde entre les entrées et les sorties d'étrangers se situe autour de 100 000 personnes. Chaque année, 100 000 étrangers repartent, dont 70 000 sont des Européens en libre circulation. L'immigration de travail ne concerne que 20 000 personnes par an, dont 10 000 anciens étudiants déjà en France qui demandent la transformation de leur statut.

Fliminer réduire ΩIJ ces 100 000 entrées nettes ne réglera ni le problème du chômage ni celui des territoires ségrégués. On met sur le dos de l'immigration des questions liées en réalité aux échecs des politiques structurelles. Par exemple, en

dépit d'un taux de chômage de 10 %, 40 % des zones d'emploi sont en difficulté de recrutement. Dans le bâtiment ou les travaux publics, si les employeurs ne trouvent pas de main -d'œuvre, cela bride la croissance. C'est pour cela qu'ils se tournent vers des travailleurs étrangers.

Il ne faut pas faire croire que le marché du travail n'est pas protégé pour les Français. Il l'est! Pour avoir un titre de séjour, il faut lever l'opposabilité de la situation de l'emploi, c'est -à-dire prouver que l'emploi ne peut pas être occupé par un natif ou un résident permanent. Une fois la clause d'opposabilité levée, il existe même une liste limitée de métiers en tension ouverts aux étrangers. Cela reste marginal par rapport aux 200 000 à 300 000 emplois non pourvus. L'immigration ne fait donc pas augmenter le chômage et reste largement en-dessous du seuil nécessaire pour faire baisser les tensions sur le marché du travail.

Des évaluations du nombre d'entrées de personnes sans-papiers parviennent à un chiffrage de 30 000 à 40 000 personnes par an. Elles occupent souvent des emplois. Leur régularisation, puisqu'on connaît leur compétence, permettrait d'améliorer leur compétitivité, leur donnerait la possibilité d'être encore plus

utiles à la collectivité. Il faut aussi se pencher sur le système de L'immigration sous-traitance en cascade, générateur de travail clandestin. Souvent, l'administration fiscale ne peut intervenir qu'à l'éche-

E. M. Mouhoud

en France

MYTHES ET RÉALITÉ favard

lon des sous-traitants de dernier ordre. Sauf que le problème ne vient pas seulement d'eux, mais de la stratégie de report des charges sur les sous-traitants et de dé salarisation formelle de la main-d'œuvre par les grands groupes donneurs d'ordre, qu'il faudrait aussi criminaliser.



Fin de chantier de jeunes migrants en chantier d'insertion.

40%

des immigrés sont Français, soit 2,6 millions.

FORMATION PROFESSIONNELLE, ALTERNANCE ET ASSURANCE CHÔMAGE RÉFORMES EN COURS

François Berruer est chargé de projet « Emploi » au Secours Catholique. Il accompagne les 37 collectifs d'aide aux chômeurs du Secours Catholique. Il a contribué à l'écriture d'une note de positionnement sur le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Le CCSC:

Le vendredi 27 avril 2018, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud a présenté son projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui sera examiné à partir du 29 mai à l'Assemblée nationale. Une réforme à triple volets, l'assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage, qui veut mettre une forte pincée de social dans la « flexisécurité » à la française. Ce projet fut-il discuté par les partenaires sociaux ?

François Berruer:

nnoncée en octobre 2017 par le Président de la République puis par le Premier ministre, cette loi vient après la réforme du droit du travail prise par ordonnances et adoptée définitivement par le Parlement le 14 février 2018. La négociation avec les partenaires sociaux a commencé en novembre pour aboutir à un projet d'accord le 22 février 2018. Le 19 mars, les propositions retenues par le gouvernement ont été communiquées aux partenaires sociaux.

« Liberté de choisir ». De fait, une étude récente (Cf. La Croix, 27 avril 2018) montre, contrairement à des idées reçues, que les salariés les moins qualifiés souhaitent, eux aussi, se former ; mais ils ne sont que 19% à faire une démarche auprès de leur employeur, contre 50% des cadres ; peut-être parce qu'ils savent que ce qu'on leur proposera ne servira qu'à augmenter leur productivité et les laissera au poste qu'ils occupent ; quand ils ne perdent pas leur temps dans des formations « bidon ». Là, il n'y a pas de choix.

u Secours Catholique, les personnes accueillies sont le plus souvent sans qualification et elles n'ont pas accès à la formation professionnelle. Dans notre rapport statistique 2017, nous constatons que seulement 1,1% des personnes accueillies bénéficiaient d'une formation. Or nous savons que le taux de chômage des Français sans diplôme est trois fois supérieur aux diplômés Bac+2 ou équivalent (18% contre 6%). Le projet de loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » cherche à sécuriser les mobilités professionnelles des salariés, mais les moyens pour former et accompagner les demandeurs d'emploi doivent être accrus et adaptés.

Nous allons en rester à la seule question de la « Formation ». La loi doit permettre, dit la ministre du Travail, de choisir le métier que l'on veut, de pouvoir se former, que l'on soit jeune, au chômage, salarié dans une grande ou petite entreprise. Quel en est le contenu ?



Pour le gouvernement, l'esprit de la réforme en cours est de libérer les énergies chez l'individu ; et particulièrement en soutenant ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à -dire les salariés non qualifiés et les chômeurs. La réforme se propose de laisser à l'individu une grande liberté de choix dans sa formation professionnelle tout au long de sa vie. La principale mesure concerne le Compte Personnel de Formation (CPF), qui ne sera plus alimenté en heures mais en euros, à raison de 500€ par an (800€ pour les moins qualifiés) avec un plafond de 5 000€ (8 000€ pour les moins qualifiés). Autre mesure, la mise en place d'outils informatiques pour limiter les intermédiaires entre bénéficiaires et organismes de formation ; ces derniers devront gagner en qualité et une agence publique pilotera l'ensemble.

En parallèle de ce projet de loi, un Plan d'Investissement des Compétences (PIC) a notamment pour objectif une protection des publics les plus fragiles. Un million de demandeurs d'emplois peu qualifiés ainsi qu'un million de jeunes éloignés de l'emploi seront formés pendant le quinquennat, pour un budget de 15 milliards d'euros.

Dès le premier mois de chômage, les demandeurs d'emploi doivent être accompagnés pour identifier leurs besoins et aspirations, puis accompagnés dans des parcours de formation adaptés. Des modules de remise à niveau sur les compétences de base et les savoirs numériques leur seront proposés automatiquement.

Enfin la formation en alternance évolue également. L'â-ge limite de l'apprentissage aujourd'hui de 25 ans, est repoussé à 29 ans révolus. Et sa durée minimale est de six mois contre un an actuellement, ce qui ouvre à un public plus large. Parmi d'autres mesures, retenons l'aide de 500€ à des jeunes désirant passer leur permis de conduire.

Rapidement, à propos de l'apprentissage et de l'assurance chômage.

e texte de loi prévoit une refonte complète de gouvernance et de financement de l'apprentissage, qui sera désormais piloté par les branches professionnelles et non plus par les élus locaux. Quant à l'assurance chômage, le projet prévoit une extension des droits au chômage aux salariés démissionnaires et à certains travailleurs indépendants, s'ils présentent un projet d'évolution professionnelle. En contre partie seraient renforcées les conditions de contrôle et de sanction. Pour améliorer l'accompagnement des chômeurs, le texte propose la mise en place à titre expérimental dans certaines régions, d'un « journal de bord », qui doit permettre à chaque demandeur d'emploi d'y inscrire l'ensemble de ses démarches mensuelles de recherche d'emploi, et d'échanger avec son conseiller Pôle emploi. Voilà pour l'essentiel de ce projet de loi.

Quelles appréciations porter sur ce projet de loi? Au titre du Secours Catholique, tu participes aussi au réseau Alerte, avec une quarantaine de responsables nationaux du monde associatif, tourné vers les plus précaires. J'ai lu qu'Alerte est assez critique. Concernant le Compte Personnel de Formation (CPF), on peut lire : « Les membres du groupe Alerte Partenaires sociaux sont très inquiets de l'individualisation croissante et de la monétarisation du CFP concernant la formation professionnelle ».

otre point de vue est celui des demandeurs d'emploi que nous rencontrons et qui sont pour la plupart très éloignés de l'emploi. Nous sommes convaincus que l'investissement dans les compétences des personnes les moins qualifiées, car elles ont des compétences, est primordial si nous voulons gagner contre le chômage et nous adapter à l'évolution du marché du travail. Ils veulent se former et ils ont déjà des compétences.

Nous ne sommes pas tous égaux pour choisir notre parcours de formation, contrairement à ce que laisse penser le projet de loi. Ce n'est pas parce qu'on donne les mê-

mes possibilités à chaque individu que tous les individus réussiront de la même manière. Selon son capital relationnel, son milieu et ses réseaux, il sera plus ou moins aisé d'avoir accès à l'information et de choisir sa formation avec discernement. Aujourd'hui, les témoignages mettent en avant la complexité des dispositifs, le manque de

INTERROGATIONS

Un CPF renforcé et simplifié 2019, un CPF crédité en euros.

- Combien et pour qui ? Quel sera le taux de reconversion heures/euros ?
- Un panel de formations finançables élargi : quid des listes éligibles ?
- Possibilité de gérer sans intermédiaire les besoins de formation via une application mobile CPF. Quelles fonctions essentielles offrira-t-elle ?

clarté des modalités de prise en charge, les difficultés à consulter les plateformes en ligne pour les personnes sans connexion ou ne maitrisant pas internet. Ces personnes expriment aussi un besoin d'accompagnement « humain » pour se sentir rassurées et pour être accompagnées dans leurs démarches administratives avant, pendant et après la formation. « Je ne me sens pas capable » dit Rachel, « je ne peux pas me contenter de l'ASS, pourquoi n'aide-t-on pas les gens à se sortir de la précarité dans des formations utiles » demande Patricia.

À Pôle emploi ils m'ont dit que pour avoir de l'expérience je devais d'abord suivre une formation. Je voudrais être conducteur d'engins de chantier. Mais Pôle emploi ne me donne pas la formation. Puis le financement pose problème. »

Les promoteurs de la réforme veulent permettre de sortir de cette complexité, de cette solitude et des formations subies, contraintes, Or la prise de pouvoir sur sa propre vie ne se fera pas sans des moyens adaptés aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Et là, on est loin du compte. Il ne faut plus que Sophie puisse dire : « Mon mari me dit, quand tu fais une formation, t'as l'impression d'être un pion. On est juste une rente d'argent pour eux ».

La presse s'est fait l'écho de deux chômeurs de longue durée réclamant des dommages et intérêts à Pôle emploi après une formation bidon ; « j'en ai perdu la santé » dit cette femme de Seine Saint Denis. Ce n'est là qu'un exemple. Le projet de loi permettra-t-il d'éviter de telles situations ? Il renforce le contrôle des chômeurs ; et celui des organismes de formation ? Permettez d'être un peu long. Il existe une vingtaine « d'organismes paritaires collecteurs agréés » dits OPCA, qui perçoivent aujourd'hui des entreprises l'argent prévu pour la formation ; ils ont aussi un rôle d'agrément et de contrôle aujourd'hui peu évident. Le plus grand nombre de gens à former fait craindre que le contrôle soit encore moins réel! Ce sera aussi une forte concurrence entre les organismes de formation, en jouant sur les coûts et les propositions.

'objectif annoncé est de donner à chaque individu, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi, la même liberté de choix. Chaque salarié ou demandeur d'emploi pourra choisir et payer sa formation avec une application mobile, sans intermédiaire, avec l'organisme de formation. Il connaîtra, grâce à cette application, ses droits acquis, les formations certifiantes possibles sur son territoire, les dates, les taux d'insertion, le salaire prévisionnel à l'embauche, la différence de coût et les avis des précédents stagiaires. Mais il y a une série d'obstacles pour que cela soit réellement possible : qu'en sera-t-il pour ceux qui ne maîtrisent pas le numérique, qui n'ont même pas d'ordinateur à la maison ? Comment choisir lorsqu'il n'y a personne avec qui réfléchir, discerner, et qui donne

 confiance ? Les projets de formation professionnelle prennent du temps, demandent beaucoup de discussions avec des personnes compétentes et la nécessité de créer une relation de confiance avec elles. La question de l'accompagnement est de première importance.

Le projet mise beaucoup sur le numérique. Une analyse réalisée par un groupe de personnes en situation de chômage accueillies par le Secours Catholique fait ressortir qu'une des principales difficultés est la sensation de déshumanisation profonde du système où l'on préfère mettre en place des plateformes téléphoniques ou numériques au détriment d'un véritable accompagnement humain . « A Pôle emploi, dit Laurence, il faut être armé mentalement : la conseillère ne semble être là que pour remplir les cases de ton dossier. On ne fait plus attention à la personne, à l'humain ».

Une série d'autres questions se posent, très concrètes, pour tout dire financières. Se former coûte cher. Et pour les plus fragiles, trop cher ?

omment le Compte Personnel de Formation (CPF) va -t-il être alimenté pour les personnes durablement au chômage? Par ailleurs, en fonction des formations et des secteurs d'activité, les 8 000€ (plafond pour les salariés peu qualifiés) ne suffiront pas toujours pour enclencher une formation qualifiante. Faudra-t-il attendre plusieurs années avant que les demandeurs d'emploi puissent réaliser une formation qualifiante et reprendre un emploi ? D'autres obstacles sont mis en avant par les personnes que nous accompagnons au Secours Catholique. Celui de la mobilité revient souvent : cela concerne le permis de conduire et l'accès à une voiture. Le Laboratoire de la Mobilité Inclusive, dans lequel le Secours Catholique est engagé, rappelle qu'une personne sur deux en insertion refuse un emploi ou une formation pour des raisons de mobilité. De plus, la participation à une formation peut engendrer des frais supplémentaires ; frais d'hébergement ou de garde d'enfants, frais que ne peut supporter par exemple une personne percevant l'Allocation de Solidarité Spécifique.

Par ailleurs, le projet de réforme ne prévoit rien pour des personnes qui ont un statut spécifique, comme les détenus en prison et les demandeurs d'asile. Elles ont de réels besoins de formations adaptées pour préparer leur parcours d'insertion professionnelle. Qu'en sera-t-il vraiment des personnes handicapées ?

J'ai lu que 9 amendements avaient été proposés aux rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée nationale, pour une meilleure prise en compte des chômeurs de longue durée. Il s'agit de soutenir la possibilité d'une formation qualifiante pour les personnes en parcours « d'insertion par l'activité économique » ou sur les « territoires zéro chômeur de longue durée » soulignant l'importance du territoire dans le choix des dispositifs de formation. Quoi d'autre encore ?

e développement de l'apprentissage et de la formation par alternance, le droit à la formation pour les personnes détenues en prison et les demandeurs d'asile, la prise en charge des frais annexes à la formation professionnelle avec le Plan d'Investissement en Compétences de quinze milliards d'euros, la mise en place d'un système d'abondement spécifique du CFP pour les demandeurs d'emploi et éventuellement le financement d'une formation qualifiante – et dont le coût dépassera évidemment les 800 € de la première année, tout cela ressort de notre analyse du projet de loi. Nous ajoutons la nécessité d'organiser une campagne d'information sur les droits à la formation pour les demandeurs d'emploi, puisque dans les entreprises, les salariés bénéficieront de cette information. Autre urgence, celle de donner les moyens à Pôle emploi pour un accompagnement intensif des demandeurs d'emploi de longue durée. Accompagnement que nous souhaitons systématique. Un conseiller pour cinquante chômeurs de longue durée (contre soixante-dix aujourd'hui) parait être le bon ratio.

Et s'il y avait un dernier mot...

a reconnaissance des savoirs des personnes en précarité, leur contribution à la société leur ouvrant des
droits, l'accès facilité à la formation professionnelle protègent les parcours professionnels et s'inscrivent dans la
logique d'une protection sociale plus solidaire. Nous ne
sommes plus dans l'ère du parcours traditionnel
« formation-emploi-retraite ». Il nous faut renouveler
notre manière de penser la protection sociale, respectueuse des trajectoires des uns et des autres, qui a pour
objectif ce développement intégral tant souhaité.

NOTES

Créé par la loi Travail du 8 août 2016, le compte personnel d'activité (CPA) concerne tous les actifs de plus de 16 ans et tous les statuts (salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi...). Il regroupe les droits issus de trois comptes :

- le CPF (compte personnel de formation): il permet d'acquérir un crédit d'heures qui peut être mobilisé afin de suivre des actions de formation et faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle;
- le CEC (compte engagement citoyen) : il recense les activités « citoyennes » de son titulaire (service civique, réserve communale de sécurité civile, volontariat dans les armées...) et lui permet d'acquérir des heures inscrites sur le CPF ;
- le CPP (compte personnel de prévention de la pénibilité): il donne la possibilité aux salariés fortement exposés à certains facteurs de pénibilité d'acquérir des points leur donnant accès à la formation professionnelle, au temps partiel et à un départ anticipé à la retraite.

d'après studyrama.com

PRÉCAIRES, MIGRANTS, L'ENJEU DE L'HOSPITALITÉ

COLLOQUE DE LA FONDATION JEAN RODHAIN - 26-28 JANVIER 2018 - « HOSPITALITÉ ET IDENTITÉS FRAGILISÉES »

Les textes complets, les interventions et témoignages entendus au colloque sont accessibles sur le site fondation jeanrodhain.org



Alors que les civilisations ont toujours

transformé l'étranger en hôte, les peurs actuelles sont en train de transformer l'hôte en étranger. Pour Fabienne Grugère et Guillaume Le Blanc, là où il y avait quelqu'un, on ne voit plus personne. Bien plus, en assimilant les migrants à des terroristes potentiels et les exilés à des délinquants, les discours identitaires tournent en dérision l'Etat hospitalier pour se protéger derrière les murs d'un Etat supposé sécuritaire.

Mais face à cette inhospitalité politique est en train d'émerger une hospitalité éthique, fruit des initiatives créatives de la société civile, basée sur la solidarité et la compassion personnelle. Cet élan doit à son tour donner corps à une nouvelle hospitalité politique, ancrée dans des lois et des institutions. La véritable hospitalité en effet doit aller au-delà d'un premier secours dont le but serait d'empêcher autrui de mourir. Elle invite à repenser les conditions d'un accueil qui soit à la fois respectueux des plus fragiles et reconstructif des identités en souffrance. C'est à l'Etat qu'incombe la mission de soutenir la nation tout en assurant des conditions de vie digne aux migrants, de dire oui à la vie qui vient sans s'annoncer afin de retrouver ensemble une impulsion qui soit tout le contraire d'une expulsion.

Notre écoute des chômeurs les plus pauvres peut inspirer.

L'Evangile ne s'en tient pas à cette figure de l'Etranger. L'hospitalité se diversifie dans la diversité de tous les laissés-pour-compte. C'est ici que l'expérience et l'écoute des plus pauvres peut inspirer, encourager la recherche de démarches nouvelles avec et pour les migrants. Elle donne d'apprendre que tout homme a le droit de faire des projets même s'ils sont irréalisables dans l'immédiat. Le contact avec les plus fragiles – les personnes en situation de handicap ou de grande précarité montre que l'hospitalité est possible et constructive de ponts entre les individus de plus en plus isolés. Mais faire avec et pour signifie aussi qu'en matière d'intégration des migrants et réfugiés, un certain modèle ancien, fondé sur l'assimilation et l'uniformisation a fait son temps.

Un cœur intelligent

Véronique Albanel, maitre de conférences à Sciences Po, évoque les insuffisances que comporte, au stade actuel, le projet de loi sur « l'immigration maîtrisée et l'asile effectif ». Elle montre comment le passage historique du nomadisme à l'institution de cités pérennes, puis aux nations, a progressivement dénaturé la relation à l'étranger, qui d'hôte à l'origine fut ensuite considéré comme ennemi.

Un imaginaire d'hostilité domine aujourd'hui les représentations occidentales, marquées notamment par la vision belliciste du clash des civilisations instillée à la fin du dernier siècle par l'historien Samuel Huntington. Celui-ci intègre les grandes religions dans sa logique de conflits qui seraient désormais, selon lui, inévitables. Or la vocation des religions est aujourd'hui à l'exact opposé de cette vision. Porteuses d'un imaginaire d'unification dans la diversité, les religions, et particulièrement le christianisme, ont la capacité de nourrir un autre imaginaire social, ouvrant sur un chemin de crête : satisfaire le penchant naturel vers la sécurité dont on a besoin pour se

constituer, tout en refusant que la sécurité ne devienne une nécessité absolue devant laquelle tout s'efface. Ouvrir un tel chemin suppose, de la part des responsables politiques européens et français, ce « cœur intelligent » que le jeune roi Salomon demandait à Dieu pour se préparer à gouverner son peuple et pour discerner entre le bien et le mal (1R 3).

Cette disposition du cœur fait demander à Véronique Albanel que la prochaine loi « immigration maîtrisée et asile » facilite l'arrivée de ceux qui ont besoin de notre hospitalité, plutôt que de les exposer aux risques d'une immigration illégale et dangereuse. Elle incite aussi à promouvoir les vies que nous aurons ainsi protégées, en facilitant notamment l'apprentissage du français, l'accès au travail et la découverte de notre culture, tout en reconnaissant à l'État un droit à discerner, dans le respect du droit et des règles internationales, qui il souhaite accueillir sur notre territoire.

Dans leur première expérience de travail, les migrants perçoivent qu'on regarde d'abord leurs différences avant leurs compétences. C'est d'abord la fragilité de leur identité que l'on invite comme un enfermement dans la différence sans valoriser ce qu'ils portent en puissance.

Guillaume Almeras, Secours Catholique

Il nous paraît insoutenable que des hommes et des femmes, des jeunes, qui se retrouvent dans le travail, l'habitat, à l'école, avec des droits sociaux équivalents (que certains cherchent à réduire) se voient opposer des différences fondées sur l'origine et la religion. Ne serait-ce pas une blessure profonde, une atteinte mortelle à notre démocratie ?

Tout homme est mon frère. Le message de Jésus n'a pas changé. Il continue d'être applicable.

Mgr Guy Herbulot

LE RÉSEAU CARITAS FRANCE

Créé en 2016 à l'initiative du Secours Catholique, le réseau Caritas France veut contribuer à rassembler les organisations qui partagent ses valeurs, finalités et principes d'action, pour susciter l'innovation et la coopération dans les territoires.

Un nouveau membre a été accueilli : le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs.

> Il rejoint les organisations suivantes:

Association des Cités du Secours Catholique.



Au nombre de 19, 14 dans le secteur social et 5 dans le secteur du handicap. Leur mission: accueillir,

héberger et mener vers l'autonomie et l'insertion des personnes en grande précarité.

Fondation Caritas France.



Une double mission: encourager le dévelop-ARITAS pement de la philan-FRANCE thropie en abritant des fondations - 94 en 2017

- et collecter des fonds pour soutenir des projets de lutte contre la pauvreté, en France ou à l'international.

Fondation Jean Rodhain.



Elle contribue à la RÉFLÉCHIR LA CHARITÉ rité au sens large

(justice, solidarité, doctrine sociale). Par une recherche universitaire et le développement du dialogue avec les acteurs de terrain, à partir de la parole et de l'expérience des pauvres.

Tissons la solidarité.



Fondée en 2004 par le Secours Catholique, elle regroupe 70 en-Tissons la solidarité treprises et chantiers d'insertion par l'em-

ploi. Une partie d'entre eux coopère localement avec les délégations du Secours Catholique à travers ses boutiques solidaires. Les salariés bénéficient de formations agréées par des professionnels de la branche.

Caritas Habitat.



Société immobilière qui détient des logements très sociaux, des maisons relais ou des boutiques solidaires au bénéfice des

personnes en précarité. Elle gère des biens apportés par les fondations, les congrégations et les délégations du Secours Catholique.

Fédération de Charité Caritas Alsace.



Elle exerce ses activités depuis 114 ans dans le diocèse de Strasbourg. Elle cherche à fédérer

des « actions solidaires », à promouvoir des initiatives, interpeller et formuler des propositions pour une plus grande justice sociale.



Le Secours Catholique Caritas France appartient au **Réseau** Caritas Internationalis, confédération de 165 organisations catholiques intervenant dans le monde entier.

Ce réseau répond aux catastrophes, promeut le développement humain intégral et plaide contre la pauvreté et les conflits. Les Caritas nationales sont autonomes, associées au sein d'une même confédération de l'Eglise Universelle.

Caritas Europa réunit 49 organisations Caritas qui travaillent dans 46 pays européens. Ensemble, elles concentrent leurs activités sur la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales, ainsi que sur la migration et l'asile. Basée à Bruxelles, Caritas Europa fait entendre la voix de ses membres devant les institutions européennes, les États membres de l'Union Européenne et beaucoup d'autres partenaires publics et privés.



ccsc.vlc@gmail.com http://ccscfrance.com/

Publication trimestrielle

C.C.S.C. Centre Jean XXIII - 76 avenue de la Grande Charmille du Parc - 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS CCP 35 267 11 X La Source - http://ccscfrance.com - E-Mail: ccsc.vlc@gmail.com - Tél 01 69 46 13 03